



[REDACTED]

1090

BRUXELLES

Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

29.290/E/II/PN

Monsieur le Directeur,

En sa séance du 15 janvier 1998, la Commission permanente de Contrôle linguistique (C.P.C.L.), siégeant sections réunies, a examiné une plainte portant sur le fait que "Le Foyer Jettois" a publié une annonce de recrutement unilingue française dans le "Vlan" du 15 octobre 1997.

Dans votre réponse du 21 novembre 1997, vous faites savoir que votre société a bien publié une annonce en français, pour le recrutement d'un(e) assistant(e) social(e), dans les journaux "Vlan" et "Le Soir", mais également en néerlandais dans "De Morgen" et "Het Laatste Nieuws".

Dans son avis 25.140 du 15 décembre 1994, la C.P.C.L. a dit que les sociétés de logement de Bruxelles-Capitale constituent des services locaux de Bruxelles-Capitale.

En vertu de l'article 18 des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal du 18 juillet 1966 (L.L.C.), les services locaux établis dans Bruxelles-Capitale rédigent en français et en néerlandais les avis et communications destinés au public.

Selon la jurisprudence de la C.P.C.L., il est possible de publier la communication, soit dans une seule des deux langues dans une publication donnée et dans l'autre langue dans une autre publication (dans ce cas, les deux textes doivent être identiques et être publiés simultanément dans des publications ayant la même norme de diffusion), soit dans les deux langues dans un seul et même journal ou hebdomadaire.

La version néerlandaise de l'annonce aurait dès lors dû être publiée soit dans "Vlan", soit dans une autre publication en néerlandais à norme de diffusion similaire (par exemple: "Deze week in Brussel").

La C.P.C.L. estime, dès lors, que la plainte est recevable et fondée.

Le présent avis est notifié à Monsieur Johan VANDE LANOTTE, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur, ainsi qu'au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

A thick black horizontal bar used to redact the signature of the President.